



DOSSIER DE CANDIDATURE du CONCOURS CEA/AMF 2023 « Sauvez le patrimoine de votre commune »

L'objectif du concours ARC-Nucléart est de permettre la conservation-restauration d'objets, majoritairement en bois, du patrimoine des communes françaises.

Les communes candidates doivent adresser **un dossier de candidature** (le présent dossier), **accompagné d'une clef USB**, contenant une vingtaine de photographies de l'objet à restaurer (**face, dos, côtés, détails des parties endommagées**). Le dossier et les photographies peuvent également être envoyés par mail avec lien de téléchargement de transfert gros fichiers.

L'objet présenté doit obligatoirement être la propriété de la commune.

Ne seront pas acceptés :

- Les biens culturels classés au titre des Monuments Historiques.
- Les biens culturels figurant sur l'inventaire d'un musée bénéficiant de l'appellation « Musée de France ».

Consulter la liste des biens non recevables figurant dans le règlement

Ce dossier complet devra être transmis au plus tard **le 30 juin 2023**, à l'adresse suivante :

**ARC-Nucléart – CEA
17 avenue des Martyrs – 38054 Grenoble Cedex 9**

Pour tout renseignement : www.arc-nucleart.fr

Adresse e-mail : nucleart@cea.fr

Téléphone : 04 38 78 35 52

Commune et département	
Nombre d'habitants	
Nom du maire	
Adresse de la mairie Téléphone et E-mail	
Personne(s) à contacter Téléphone et E-mail	
Comment avez-vous eu connaissance du concours ?	

Type et description de l'objet	
L'objet est-il inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques ?	
Dimensions en cm : <i>Hauteur x largeur x épaisseur (profondeur)</i>	
Datation	
Matériaux et techniques	
Localisation de l'objet	
Exposition de l'objet au public et nombre de visiteurs par an	
Etat de dégradation	
Restauration antérieure	
Intérêt historique et esthétique	
Intérêt pour la commune	
Remarques	